

N° 94
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

17 avril 2015

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la convention n° 188
de l'Organisation internationale du travail
relative au travail dans la pêche*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 1888, 2589 et T.A. 492.

Sénat : 353, 398 et 399 (2014-2015).

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention n° 188 de l'Organisation internationale du travail relative au travail dans la pêche, adoptée à Genève le 14 juin 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 avril 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1888 (AN, 14^{ème} législ.)